la cgt Vaucluse

Retrouvez toutes nos infos sur www.cgt84.com

Sur le pont

«Sur le Pont» est adressé par mail le lundi.

14 avril 2014

L'énergie c'est la vie !

Pour la première fois, le 15 mars a sifflé la fin de la trêve hivernale celles pour les coupures d'énergie (électricité, gaz, chaleur et eau), le 30 mars étant pour les expulsions locatives.

En effet, instaurée par la loi « transition vers un système énergétique sobre » votée en mars 2012, cette trêve hivernale interdit les coupures d'énergie et la résiliation des contrats à l'initiative du fournisseur pour tous les consommateurs du 1er novembre au 15 mars de chaque année.

L'extension des tarifs sociaux à près de 4 millions de bénéficiaires et l'instauration de la trêve hivernale est qualifiée d'avancée sociale par la CGT qui continue notamment de revendiquer fortement une interdiction des coupures tout au long de l'année pour les familles en précarité.

Oui l'énergie c'est la vie. C'est un produit de première nécessité et personne ne devrait en être privé !

Il est inacceptable qu'une famille soit conduite à choisir entre se chauffer au risque d'impayés ou ne plus se chauffer et subir les conséquences du froid sur sa santé, son logement. **Il est de la responsabilité du gouvernement de mettre fin à ces situations et de garantir les conditions de vie décente à l'ensemble des français**.

La concurrence libre et non faussée mise en œuvre par les politiques libérales de Jospin à Sarkozi à conduit le secteur énergétique vers les privatisations des entreprises intégrées EDF-GDF en ouvrant à la loi du marché qui conduit à alourdir la facture des énergies fragilisant les plus modestes.

Depuis le 15 mars, les coupures pour impayés de milliers de familles pour cause de précarité sociale sont reparties de plus belle. Alors que les agents du service d'ERDF et de GRDF sont mobilisés pour restaurer l'alimentation électrique à des milliers de familles suite aux tempêtes à répétition de ces derniers mois, les agents de l'opérateur commun ERDF et GRDF, seuls habilités à remettre ou interrompre l'énergie sont

submergés des demandes des fournisseurs (EDF, GDF SUEZ, POWEO, DIRECT ENERGIE, LECLERC, …) pour couper le gaz ou l'électricité.

ERDF et GRDF sont sommés de couper au risque de devoir indemniser les fournisseurs si les coupures ne sont pas réalisées à temps. Pour ce faire, les directions des entreprises prévoient dans l'urgence de mobiliser les salariés. Nous ne sommes plus dans le cadre d'un service public national répondant aux attentes des usagers mais d'un opérateur commun public aux services des entreprises privées pour rincer leurs actionnaires.

Pendant ce temps-là, la politique des patrons de la branche des Industries Electriques et Gazières, via les dividendes, est bonne pour les actionnaires. En effet, lorsque l'on compare les montants versés aux tarifs sociaux par rapport aux dividendes, on a de quoi rester perplexe :

- pour l'électricité cela représente 98.4 Millions d'€
- pour le gaz 31.7 millions d'€,

Soit un total 130 millions en 2012 par rapport aux montants des dividendes versés aux actionnaires pour 2012, pour GDF Suez de 2,5 milliards et ceux d'EDF de 2.4 milliards, soit un total de 4.9 milliards dans les poches des actionnaires.
Albert Frère, 1er Actionnaire de GDF SUEZ (15% du capital) a reçu pour la même année 400 millions de dividendes.

Pour la CGT, l'état doit intervenir.

Actionnaire à près de 30% dans GDF-SUEZ, et plus de 70% à EDF, il doit y avoir une réelle volonté du gouvernement actionnaire de ces entreprises à lutter contre la précarité énergétique, sachant que la meilleure réponse sur le long terme passe par une renationalisation des entreprises du secteur de l'Energie et une maitrise publique par la mise en place d'un pole de l'énergie que revendique la CGT.

Dans l'immédiat la CGT revendique :

- Stopper les coupures (Gaz – électricité - eau) inappropriées. Cela induit une intervention renforcée des salariés des entreprises distributrices à même de juger du «bienfondé» de la coupure;
- De dégager des moyens pour la rénovation thermique des logements et obliger les propriétaires bailleurs à effectuer ces investissements ;
- D'intervenir sur la fixation des tarifs nationaux et régulés : tarification arrêtée de manière transparente par une commission regroupant élus, organisations syndicales et associations de consommateurs ;
- Répondre par des mesures immédiates à la lutte contre la précarité énergétique pour les habitations chauffées par d'autres énergies telles que le bois, le fioul, etc. ;
- Mettre en place un pôle public de l'énergie pour lutter contre la dérèglementation du secteur qui conduit à une hausse généralisée des prix.

Interviews

Suite à la trêve hivernale imposée par la loi BROTTES, Pascal fait partie de ces agents contraint à l'exercice des coupures pour factures impayées.

Sur le Pont : Avant les coupures d'électricité étaient régulées sur toute l'année et tu n'étais pas concerné par cette activité. Qu'en est-il désormais ?
Pascal : A compter du 15 mars, il y avait 7900 foyers à priver d'électricité dans le Vaucluse suite à cette trêve hivernale. La Direction nous impose depuis, une entraide avec mise à disposition de personnel entre employeurs pour palier à ce surcroit d'activité.

Sur le Pont : Pour quelle raison ces coupures sont si prioritaires ? N'y a-t-il pas plus urgent à faire concernant notamment l'entretien et la sécurité des réseaux électrique ?
Pascal : Les fournisseurs d'énergie imposent à ERDF des délais de coupure restreints sous peine de pénalités financières. Mais en effet, pour moi et beaucoup de mes collègues l'urgence n'est pas d'aller couper des familles déjà en grande difficulté financière, mais bien sûr d'entretenir les réseaux qui se dégradent de plus en plus et de veiller à la bonne continuité d'alimentation de tous les clients quel qu'ils soient. C'est toujours pareil, ils ne veulent jamais embaucher pour continuer à gaver les actionnaires quitte même à nous utiliser pour aggraver la précarité de ces familles et laisser davantage se dégrader nos réseaux

Pascal est membre de la Commission Exécutive du syndicat, et représentant du personnel en DP et au CHSCT

Sur le Pont : Comment la Direction peut-elle vous imposer de changer de métier et de vous muter temporairement sous la responsabilité d'un autre employeur ?
Pascal : Malheureusement, si certains ont été en mesure de dire non, des agents « désignés volontaires » n'ont pas été en capacité de refuser ces mises à disposition de part leur situation de jeunes embauchés pas encore titulaires ou dans l'attente d'une reconnaissance professionnelle tant attendu et si rare qu'on leur a fait miroitée. »

David est un jeune technicien clientèle chargé d'effectuer des coupures après cette trêve hivernale

Sur le Pont : Une partie de tes attributions de travail consiste à effectuer des coupures d'électricité chez des clients qui n'ont pas payé leur facture comment appréhendes- tu ce travail ?
David : Ce n'est vraiment pas facile à vivre pour moi et beaucoup de mes collègues et les conditions dans lesquelles j'effectue cette activité se sont dégradées avec la loi BROTTES.

Sur le Pont : Pourquoi ? Cette loi protège les plus démunis de la précarité énergétique en hiver, non ?
David : Oui, mais si cette loi impose très justement une trêve hivernale pour les familles en difficulté, il y a maintenant 8000 foyers environ qui n'ont pas payé leur facture durant cette période dans le Vaucluse et qui ont encore aggravé leur situation en continuant à consommer !!

Sur le Pont : Moralement, ce n'est pas trop dur d'aller couper l'électricité chez les gens ?

David : Auparavant, si nous ressentions beaucoup de mal-être à couper l'électricité à des gens dans des situations sociales précaires, des partenariats associatifs avec ERDF permettaient de mieux gérer ces situations de précarité et d'éliminer une quantité de coupures non négligeable.

David est membre de la CE du Syndicat et élu du CHSCT

Aujourd'hui, nous sommes désarmés, les fournisseurs obligent ERDF à procéder impérativement à ces coupures sous peine de pénalité et ce n'est pas de gaieté de cœur que je vais au travail le matin quand j'ai cette activité programmée !!

La récurrence de cette activité m'insupporte et m'affecte moralement au plus haut point.

En plus nous effectuons ce travail seul, sans être épaulé par quiconque !!

Dans un pays comme le nôtre, l'électricité devrait être considérée comme un produit de première nécessité et gratuit pour les plus démunis.

Quand on sait que le groupe EDF a distribué plus de quatre milliards aux actionnaires et qu'en plus j'ai vu l'autre jour à la télé, qui ne cache même plus ça, que 85 familles les plus riches au monde se partagent la moitié des richesses de la planète et qu'on me demande d'aller couper des pauvres gens, c'est à vomir !

L'avis du syndicat …

Aujourd'hui, le prix des énergies n'en finit pas d'augmenter et cela a des répercussions très importantes sur le budget des ménages, notamment des plus défavorisés. Les conséquences immédiates sont l'augmentation de la précarité énergétique et des coupures pour impayés ; et ce n'est pas la loi Brottes qui règlera le problème. En effet, ce sont toujours les consommateurs domestiques qui payent l'addition, alors que les entreprises bénéficient toujours plus des largesses des pouvoirs publics.

Il faut sans plus tarder arrêter de déshabiller Pierre pour habiller Paul, et que le Gouvernement oblige les entreprises, notamment celles qui font des profits de participer à l'effort de la Nation de manière équitable, plutôt que de peser encore et toujours sur le dos des salariés, les chômeurs et les retraités.

Pour en savoir plus en cliquant…

Communiqué confédéral du 10 mars 2014 : Fin de la trêve hivernale des coupures. **Un droit à l'énergie pour tous**

Communiqué Confédéral du 5 septembre2012 : Tarifs progressifs de l'énergie. **Mesure pour les ménages ou passeport pour une hausse générale des prix.**

La résolution N°1 du 5ème Congrès de la FNME-CGT